

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 2026

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

○ **Délibération n° 2026-01**

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : compétence facultative : « Cofinancement de l'acquisition du Robot Da Vinci XI pour le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes » – approuvée à la majorité de 7 voix pour, 0 contre et 21 abstentions.

○ **Délibération n° 2026-02**

Forêt communale : assiette de coupe 2026 – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-03**

Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-04**

Ressources Humaines : modification des postes de médecins au Centre de Santé – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-05**

Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-06**

Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-07**

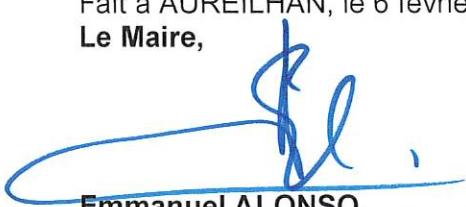
Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AN n°454 – approuvée à l'unanimité.

○ **Délibération n° 2026-08**

Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN, le 6 février 2026

Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.